



Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO) des établissements de l'armée de Terre du périmètre du CMG de RENNES

La CAPSO Terre RNO s'est déroulée le jeudi 12 juin à Rennes sous la présidence du Directeur du Centre Ministériel de Gestion (CMG). En préambule, le directeur apporte des éléments de réponse à certains points abordés dans la déclaration liminaire Cfdt (cf. pièce jointe).

Le Directeur reconnaît que le retard dans l'attribution des droits relatifs à l'avancement 2025 engendre des difficultés d'organisation.

Il précise toutefois que ce retard est imputable à Bercy et non au Centre Ministériel de Gestion (CMG), ce dernier n'ayant reçu les droits uniquement pour 2025, qu'en date du 28 mars.

Il souligne également que cette situation pourrait se reproduire l'année prochaine, du fait du calendrier de communication des taux, lui-même influencé par le contexte économique et politique.

Concernant l'attribution des droits, le Directeur et l'Autorité Territoriale d'Emploi (ATE) précisent que l'ensemble du processus est transparent : « la DRH-MD attribue les droits aux CMG qui les répartissent ensuite en fonction des besoins exprimés par les employeurs » ; l'ATE assure de la bonne répartition des droits de son périmètre.

En ce qui concerne les dossiers de départ à la retraite, il est important de rappeler qu'ils doivent être soumis suffisamment à l'avance, au moins un an avant la date de départ souhaitée. Pour les dossiers plus complexes, tels que ceux impliquant des Travaux Insalubres ou des employeurs multiples, les délais peuvent être plus long. Il est donc recommandé de les déposer encore plus tôt.

Le recrutement reste un enjeu majeur, même dans l'administration qui rencontre des difficultés à assurer toutes les missions qui lui sont confiées.

Conformément à l'ordre du jour, l'attribution des avancements suivants a été étudiée :

Ouvrier de l'Etat (OE)

Avancements de Groupe : 75 droits sur 621 conditionnants

	Groupes attribués	
	2024	2025
VII	38	39
HG	5	4
HGN	5	3
HCA	20	19
HCB (Issu du HG)	1	1
HCB (issu du HGN)	0	0
HCB(issu du HCA)	7	6
HCC	3	7

Echelons aux choix : 48 droits pour 217 conditionnants.

Formation Qualifiante :

7 formations qualifiantes accordées (dont une en attente de validation) :

- 3 OTE régénération des équipements
- 1 mécanicien mécanique générale
- 3 optroniciens

Chef d'Equipe de la Défense (CED)

Avancements de groupe : 7 droits pour 73 conditionnants

	Groupes attribués	
	2024	2025
HG CE	1	0
HGN CE	1	0
HCA CE	2	3
HCB CE (issu du HG CE)	1	1
HCB CE (issu du HGN CE)	0	0
HCB CE (issu du HCA CE)	1	2
HCC CE	1	1

Echelons aux choix : 2 droits pour 7 conditionnants.

Changement de profession ou de domaine technique à groupe égal par essai complet : 10

Nomination en qualité de CED : 8 titularisations de 2024

	Nombre de nominations accordées
GVII CE	3
HCA CE	5

Technicien à Statut Ouvrier (TSO)

Avancements de groupe : 0 droit pour 2 conditionnants

La **CFDT** continue de revendiquer une réelle politique de recrutement dans toutes les professions ainsi que la mise en place de mesures d'attractivité et de fidélisation afin d'éviter les fuites de compétences.

A la fin de la séance, le Directeur du CMG a remercié l'ensemble des participants pour leur travail et leurs échanges constructifs lors des pré-CAPSO, qui ont une fois de plus permis le bon déroulement de cette Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier.

Les élus **CFDT** continueront de défendre l'avancement des OE avec force et conviction.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de vos permanences **CFDT**.



Rennes, le 12/06/2025

Pour mieux vous défendre, contactez ou rejoignez la **CFDT** !